



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20230308016 • CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE LIGNES ELECTRIQUES

Le mercredi 8 mars 2023, à 18 heures 38, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le samedi 4 mars, se sont réunis à la salle de la Mairie, conformément à l'Article L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

16 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Michèle CORNET, René DRAGUÉ, Gérard CASENOVE, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Robert JASSEREAU, Stéphanie PACHIS, Florence GONTRAN.

3 absents : Marie-France MARTIN ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Armel BRIAND.

Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle que la Commune a réalisé le lotissement communal El Terrafort desservi par l'avenue Simone Veil dont la parcelle cadastrée section AH n° 242, est le terrain support du réseau électrique basse tension.

Informe que la société ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, informe que les travaux d'alimentation électrique Basse tension du secteur d'aménagement El Terrafort pour une ligne électrique souterraine de 400 volts, emprunte ladite propriété.

Précise à cet effet, que la société ENEDIS sollicite que soit conclu une convention de servitudes sur la parcelle cadastrée section AH n° 242 afin d'établir notamment à demeure dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale de 35 mètres ainsi que ses accessoires.

Présente à l'Assemblée le projet de convention de servitude portant le numéro d'affaire DB25/054708 qui a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

soit 17 voix pour,

Approuve la convention de servitude de passage pour d'une canalisation souterraine sur une longueur totale de 35 mètres avec ENEDIS au lotissement communal El Terrafort sur la parcelle cadastrée section AH n° 242.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitude ainsi que toute pièce à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 10/03/2023

ID : 066-216602300-20230308-20230308016-DE

